

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

Service public
de collecte et de traitement
DES DÉCHETS MÉNAGERS



L'avenir appartient
à ceux qui jettent moins

smictom de
0951
35

 @jereduisjaitoutcompris
Suivez-nous sur
Facebook

www.smictom-sudest35.fr



SOMMAIRE



Préambule : La réglementation	4
-------------------------------------	---

GÉNÉRALITÉS SUR LE SMICTOM SUD-EST 35

▪ Présentation du SMICTOM.....	6
▪ Les élus délégués au SMICTOM	8
▪ Collecte et traitement des déchets ménagers.....	10

2017 : CHIFFRES CLÉS DU SYNDICAT

▪ Les faits marquants.....	14
▪ La synthèse des tonnages	16
▪ Les indicateurs environnementaux	18
▪ Les indicateurs financiers	20
▪ Le décryptage du coût du service.....	22

PRÉSENTATION DES SERVICES

▪ La collecte des déchets.....	26
▪ Les déchèteries du syndicat	28
▪ Les outils de traitement	30
▪ La prévention et la sensibilisation	32

ANNEXES

▪ L'historique des tonnages	36
▪ Les marchés et contrats signés en 2016	37
▪ Les jours de collecte par commune	38
▪ Fiches techniques des outils de traitement	39



PRÉAMBULE :

La réglementation

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

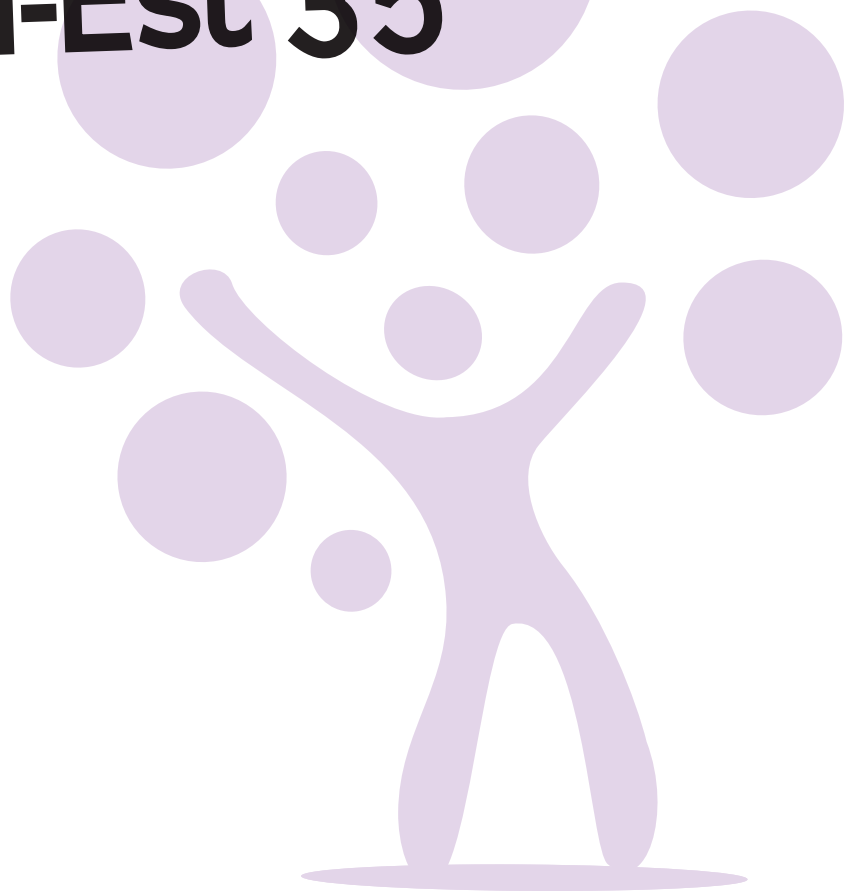
Ce rapport est adressé à chaque commune et communauté adhérente.

Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal. Le rapport est présenté par chaque communauté adhérente devant leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Sud-Est d'Ille-et-Vilaine, sur le site internet **www.smictom-sudest35.fr**, ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Généralités sur
le SMICTOM
Sud-Est 35



Présentation du SMICTOM Sud-Est 35

68

communes
réparties sur 3 communautés

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) est le service public qui gère la compétence « déchets » pour les communautés de Vitré Communauté, Pays de la Roche aux Fées et Pays de Châteaugiron, soit 68 communes. Son territoire s'étend sur 1 500 km² et compte 133 874 habitants.

Le SMICTOM a en charge la collecte, le tri, le traitement et la prévention des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère aussi les 9 déchèteries et 3 valoparc répartis sur son territoire et est propriétaire du Centre de Tri des emballages recyclables et du Centre de Valorisation Énergétique des Déchets, tous les deux situés à Vitré. Il assure le suivi de la décharge de Cornillé, fermée et réhabilitée.



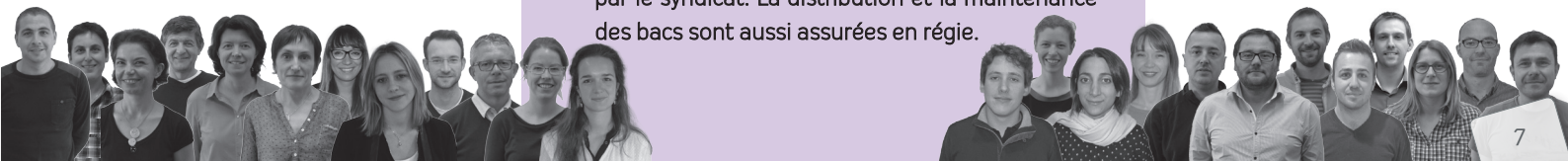


7 missions

assurées soit en régie, soit par des prestataires

L'essentiel des prestations de collecte et de traitement des déchets est assuré par différents prestataires : 85 % des dépenses réelles de fonctionnement sont liées aux marchés et contrats conclus en 2017. Cf. annexe n°2 p. 37.

L'accueil des usagers, l'entretien du site, l'enlèvement des bennes gravats, le compactage des déchets et le broyage des déchets verts sur l'ensemble des déchèteries sont assurés en régie par le syndicat. La distribution et la maintenance des bacs sont aussi assurés en régie.



Les élus délégués au SMICTOM Sud-Est 35

80

élus délégués

représentant chaque commune

Toutes les communes ont au moins un délégué au SMICTOM. Ensemble, ils composent l'organe délibérant appelé Comité syndical. Parmi eux, un Président et des vice-Présidents sont élus. Ils composent le Bureau syndical. Viennent ensuite les groupes de travail et les commissions, composés d'élus référents et de techniciens.

Les délégués syndicaux sont les relais privilégiés entre le SMICTOM et les maires, les agents communaux et les administrés. Ils participent à l'élaboration des projets dans les commissions et votent leurs mises en œuvre lors des Comités et Bureaux syndicaux.

Bureau syndical 2014-2020



Yves HISOPE
Président



Christian STÉPHAN
1^{er} Vice-Président
Finances et ressources humaines



Patrick ROBERT
2^e Vice-Président
Communication



Jean-Michel ROUSSEAU
3^e Vice-Président
Pré-collecte et collecte en porte-à-porte



Allain TESSIER
4^e Vice-Président
Prévention des déchets et recycleries



Jean-Pierre DAUPHIN
5^e Vice-Président
Gestion des déchèteries



Bernard PELTIER
6^e Vice-Président
Gestion des déchets verts



Anthony MOREL
7^e Vice-Président
Gestion du CVED



Joseph MÉNARD
8^e Vice-Président
Réseaux de chaleur et vente d'énergie



Mickaël LEFEUVRE
9^e Vice-Président
Suivie des régies et sécurité



Isabelle CÉZÉ
10^e Vice-Président
Gestion du centre de tri



Aurélien THÉBERT
11^e Vice-Président
Services individualisés



Yves RENAULT
12^e Vice-Président
Pré-collecte et collecte en apport volontaire

Modification en cours de mandat

Plusieurs changements de délégués titulaires ou suppléants ont de plus été opérés durant l'année. La liste à droite présente les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2017.



Les délégués 2014-2020

Commune	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLÉANT
Amanlis	Michel VINCENT	Joseph LERAY
Arbrissel	Henri BRUAND	Thomas BARDY
Argentré-du-Plessis	Frédéric BLOT	Joël FRIN
Argentré-du-Plessis	Maëlle DEREPPER	Marie-Line GILBERT
Availles-sur-Seiche	Loïc BAZILLAIS	Elisabeth CARRE
Bais	Soazig POTTIER	Pascal LOUAISIL
Balazé	Thierry DUPLAT	Marie-Anne BRIAND
Boistrudan	Daniel CARRE	Karine CHAUVIN
Bréal-sous-Vitré	Mickaël LEFEUVRE	Denis HUARD
Brie	Patrick ROBERT	Jean-Jacques FOUCHER
Brielles	Henri COLLET	Didier CHAUVIN
Champeaux	Marie-Annick COUASNON	Fabienne BELLOIR
Chancé	Alain HERVAGAUT	Nicole BIGOURET
Châteaubourg	Anne STEYER	Dominique LEBRUN
Châteaubourg	Amandine LE BRAS	Christophe HIRON
Châteaugiron	Marielle DEPORT	Marie-Françoise ROGER
Châteaugiron	Yves RENAULT	Pascal GUISSSET
Châtillon-en-Vendelais	Clément LEROY	Daniel SILANDE
Chelun	Denise PERRIN	Joëlle HEBBE
Coësmes	Luc GALLARD	Marie-Christine ATHANASE
Cornillé	Michel BOUVIER	Yannick MARTIN
Domagné	Roland GAUTIER	Jean-Yves ESNAULT
Domalain	Daniel TESSIER	Jean-François BOULANGER
Domloup	Yves LE GALL	Sébastien CHANCEREL
Drouges	Christian TARIEL	Martine MARZIN
Eancé	André BRIZARD	Henri VALAIS
Erbrée	Max HOUDMOND	Mickaël DUBOIS
Essé	Annick HORTANCE	Christophe GESLIN
Etelles	Marie-Christine MORICE	Vincent GAUTHIER
Forges-la-Forêt	Jeanine RENAULT	Philippe SIAUDEAU
Gennes-sur-Seiche	Yves HISOPE	Eric RAISON
Janzé	Isabelle CEZE	Jean-Paul BOTREL
Janzé	François GOISET	Blandine TOULEAU
La Chapelle-Erbrée	Pierre PLANCHAIS	Michel GUILLOTIN
La Guerche-de-Bretagne	Jean-Michel ROUSSEAU	Pierre DESPRES
La Guerche-de-Bretagne	Eric MARTIN	Martine LEGRAS
La Selle-Guerchaise	Ludovic LE SQUER	Jean-Yves BAZIN
Landavran	Hervé MIGNOT	Gaël COUBRUN
Le Pertre	Aurélien THEBERT	Laurence PARIS
Le Theil-de-Bretagne	Jean-Louis COCAULT	René RAISON

Commune	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLÉANT
Louigné-de-Bais	Michel RENOUE	Evelyne MOREAU
Marcillé-Robert	Guy VALLEE	Patrick ORY
Marpiré	Jean-Yves PAIN	Ludivine FAUCHEUX
Martigné-Ferchaud	Françoise LACHERON	Marie-Paule DESPRES
Mecé	Laurence DARIDAN	Stéphane LE BEVER
Mondevert	Christian STEPHAN	Laurent LOISEL
Montautour	Michel CHAUPITRE	Sébastien FORTIN
Montreuil-des-Landes	Michel GOUPIL	Denis GUISLARD
Montreuil-sous-Pérouse	Jean-Pierre DAUPHIN	Franck ORRIERE
Moulins	Pierre MELOT	Gilbert GEORGEAULT
Moussé	Guy CHEDMAIL	Christian JAN
Moutiers	Joseph MOREAU	Yves COLAS
Noyal-sur-Vilaine	Sébastien COQUELIN	Gilles BRIZAY
Noyal-sur-Vilaine	Patrick LE GUYADER	Michel ROZE
Ossé	Joseph MENARD	Denis GATEL
Piré-sur-Seiche	Allain TESSIER	Dominique DENIEUL
Pocé-les-Bois	Christine HAIGRON	Kévin BEAUGRAND
Princé	Georges GROUSSARD	Jean-Yves BOURCIER
Rannée	Jean-Pierre QUEGUINER	Laurent MOREL
Retiers	Bernard PELTIER	Vincent AUBIN
Retiers	Emmanuel BAUDET	Denis LEVERGER
Servon-sur-Vilaine	Régis MARTIN	Marie-Blanche SAMSON
Servon-sur-Vilaine	Annie LE COZ	Rodrigue PELERIN
St-Aubin-des-Landes	Joël DESILLES	Danielle LEGOC
St-Aubin-du-Pavail	Daniel MARCHAND	Laurence LOURDAIS-ROCU
St-Christophe-des-Bois	Jeanick CHEMIN	Fabrice DESCHAMPS
St-Didier	Pascal LEGROS	Jean-Pierre PIPARD
St-Germain-du-Pinel	Mickaël OLLIVIER	Myriam GUINOISEAU
St-Jean-sur-Vilaine	Bernadette MARTIN	David LEBRETON
St-M'Hervé	Olivier FRASLIN	Raymond BORDIER
Ste-Colombe	Alain THOMAS	Hendrick EVERTS
Taillis	Marie-Françoise VERGER	Julien GATEL
Thourie	Gilbert LOREE	Sophie GUILLET
Torcé	Gaëtan HULINE	Wennaële MARION
Val-d'Izé	Laurence GERMAIN	Maryse HUCHET
Vergéal	Jean-Paul GIONNET	Cédric MAIGRET
Visseiche	Annie LETERME	Rozenn GALLAIS
Vitré	Lionel LE MIGNANT	Hervé UTARD
Vitré	Anthony MOREL	Michèle PRACHT
Vitré	Jean-Luc VEILLE	Pierre LEONARDI

Collecte et traitement des déchets ménagers

Des différences selon les déchets

En fonction du type de déchet, le mode de collecte est différent : porte-à-porte en sac ou en bac, apport volontaire dans des bornes ou des caissons, ou encore dépôt en déchèterie.

Le mode de traitement diffère aussi en fonction du déchet. Des solutions sont mises en place pour que les objets qui peuvent être utilisés par d'autres ne soient pas jetés. **C'est le principe du réemploi.**

S'ils ne sont pas réutilisables, ils peuvent parfois être transformés en de nouveaux objets (recyclage) ou de nouveaux produits (engrais organique et remblais de carrière). **C'est la valorisation matière.**

Ceux qui ne peuvent pas être valorisés sous forme de matière, mais qui peuvent être brûlés, sont **valorisés en énergie** (vapeur, eau chaude et électricité).

Enfin, si aucun de ces trois premiers modes de traitement ne peut être appliqué, les déchets sont enfouis. Le SMICTOM cherche en permanence à limiter ce mode de traitement.

Textiles, linge et chaussures



Meubles et objets réutilisables



Papiers



Emballages



Verre



Ordures ménagères



Déchets d'activité économique



Ferrailles



Gravats



Déchets verts



Bois



Incinérables



Encombrants



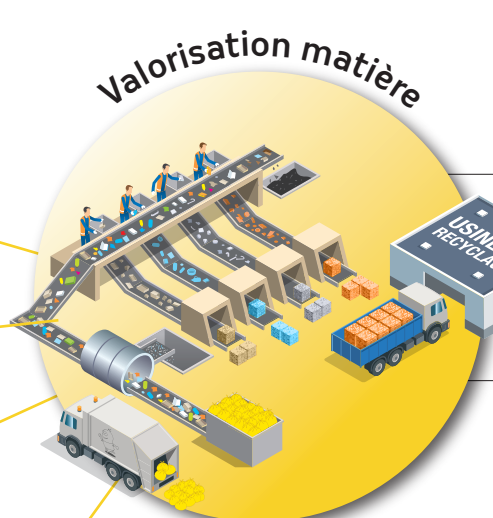
Incinérables durant les arrêts techniques du CVED





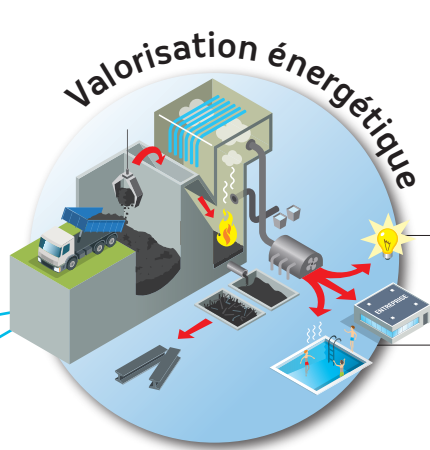
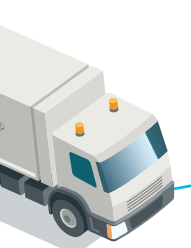
Réemploi **1,4 %**
 Réutilisation par d'autres

TRAITEMENT
 sur et hors territoire



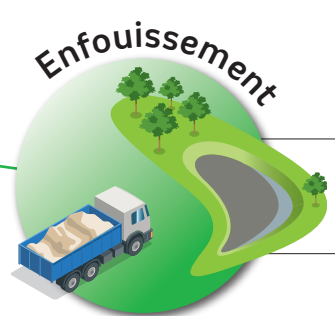
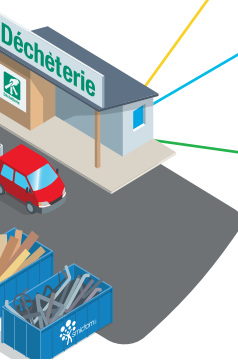
Valorisation matière **49,9 %**
 Recyclage
 Remblaiement de carrière
 Valorisation organique

TRAITEMENT
 sur le territoire



Valorisation énergétique **39,7 %**
 Distribution de vapeur

TRAITEMENT
 sur le territoire



Enfouissement **9 %**
 Aucune valorisation

TRAITEMENT
 hors territoire

2017 :
chiffres clés
du syndicat



2017 : faits marquants du syndicat

12
mois actifs
pour le syndicat

L'année 2017 a été marquée par la prolongation des actions de communication de proximité par les 40 ambassadeurs du SMICTOM. Ils ont sillonné le territoire pour distribuer des nouveaux équipements de collecte (bacs ou badges pucés) à tous les foyers, aux associations, collectivités et professionnels, en vue de la mise en place de la Tarification Incitative (1^{er} janvier 2019). Leur présence sur le terrain a été l'occasion de sensibiliser efficacement les habitants aux gestes de tri et de leur présenter les services et les solutions proposés par le SMICTOM pour réduire leurs déchets.

2017 est aussi l'année qui a vu le lancement d'un service de collecte des papiers bureautiques et des cartons, pour les entreprises et administrations de plus de 20 salariés. Cette collecte séparée est une réponse à la réglementation qui impose le tri séparé de ce flux au 1^{er} janvier 2018, pour en permettre un meilleur recyclage.

Afin de répondre aux recommandations de la CARSAT, le SMICTOM a modifié les consignes de tri concernant les papiers : ceux-ci sont sortis des sacs jaunes pour être déposés dans des bornes dédiées.



Modification
des consignes de tri :
le papier sort du sac jaune
et est directement déposé à la borne



Travaux
de mise aux normes
du centre de tri



TEOMi

Opération de distribution
des bacs pucés
et communication de proximité



Vernissage

de l'exposition de Paul Pouvreau
artiste en résidence
au SMICTOM et à l'artothèque de Vitré





Lancement d'une consultation
pour la construction
d'une chaufferie industrielle
d'énergie renouvelable et de récupération



600 personnes
ont visité les outils
lors des portes ouvertes
en octobre 2017



Inauguration
du premier site
de compostage collectif
à Châteaugiron

Forum
de la restauration collective
contre le gaspillage alimentaire



2 114 foyers équipés
d'un composteur
et formés à la technique
par un professionnel du compostage



Mise en service
du Valoparc du Pavail
à Châteaugiron



2017 : synthèse des tonnages

4 flux de déchets collectés et traités

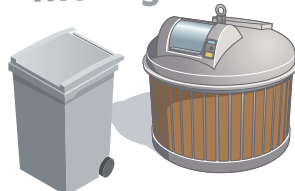
Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées en porte-à-porte (bacs gris) ou en bornes d'apport volontaire. Ce sont les déchets non-recyclables.

Les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte (sacs ou bacs jaunes), ou en bornes d'apport volontaire.

Les emballages en verre et papiers recyclables sont collectés par un maillage d'environ 600 bornes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble du territoire.

Dans les 12 déchèteries du territoire sont collectés les déchets encombrants ou dangereux qui ne trouvent pas leur place dans la collecte ordinaire.

Ordures ménagères

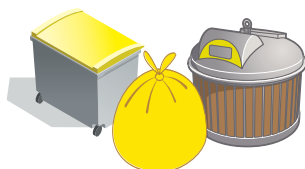


21 032 tonnes collectées

soit

157 kg par habitant

Emballages et papiers recyclables



3 882 tonnes collectées

soit

29 kg par habitant

Tous les papiers



1 628 tonnes collectées

soit

12 kg par habitant

Emballages en verre



5 151 tonnes collectées

soit

38 kg par habitant

Déchets des déchèteries



35 214 tonnes collectées

soit

263 kg par habitant

64 992 tonnes

de déchets collectés
tous flux confondus



1,58 %

205 € HT la tonne
collectée et traitée



22 %

129 € HT la tonne
à la charge de l'usager



19 %

Coût complet HT :

287 € la tonne
collectée et traitée

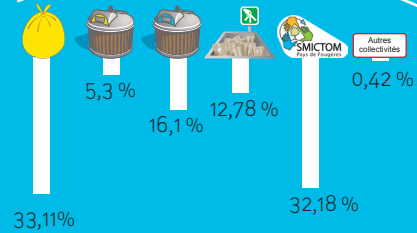
La vente d'énergie permet de faire baisser le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères, qui reste cependant le flux le plus coûteux à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

210 € la tonne
d'ordures ménagères



10 129 tonnes
entrantes



Refus de tri :
10,24 %

Coût complet HT :

824 € la tonne
collectée et traitée

Si ce flux est le plus onéreux, il reste celui où le taux de couverture est le plus important du fait de la vente des matériaux et des soutiens des éco-organismes.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

342 € la tonne
d'emballages recyclables

Coût complet HT :

358 € la tonne
collectée et traitée

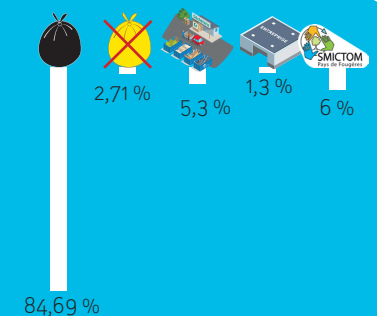
Les recettes issues de la vente des papiers permettent de diminuer le coût résiduel à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

140 € la tonne
de papiers



24 833 tonnes
entrantes



Vapeur :
47 597 MWh

Électricité :
623 MWh

Coût complet HT :

93 € la tonne
collectée et traitée

Le verre est le flux le moins coûteux. Ce sont les recettes liées à la vente du verre qui permettent de diminuer le coût à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

54 € la tonne
d'emballages en verre

Coût complet HT :

94 € la tonne
collectée et traitée

Les différents soutiens des éco-organismes et la vente de la ferraille et du carton permettent de faire baisser de 29 % le coût à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

67 € la tonne
de déchets de déchèteries

2017 : les indicateurs environnementaux

Des matières triées pour être recyclées

Au Centre de tri de Vitré, les déchets recyclables sont séparés en 8 flux : PET clair (plastique transparent clair), PET foncé (plastique transparent coloré), PEhd (plastique opaque), cartonnette, acier, aluminium, brique alimentaire et papier. Les sacs jaunes sont aussi triés.

Chaque matière est ensuite envoyée dans des usines de recyclage (en France et en Europe principalement) pour devenir de nouveaux produits.

C'est aussi le cas pour le verre collecté dans les bornes ou encore les recyclables de déchèteries (carton, ferraille...).

Le recyclage permet de ne pas puiser dans les ressources terrestres disponibles (gaz, pétrole, eau...).

31,9 %
des déchets recyclés

C'est le pourcentage de déchets triés sur la totalité des déchets ménagers produits - hors déchèteries.

Plastique (PET + PEHD)

Bouteilles et flacons en plastique transparent : eau, soda, jus d'orange, produit vaisselle, vinaigrette, lait, lessive...



691 tonnes
collectées, triées

CE QUI REPRÉSENTE :

19 742 857 bouteilles de 1,5 litres
4 à 5 par semaine et par foyer

Carton

Boîtes de céréales, de gâteaux, de riz, de pâtes, pack de yaourt...



872 tonnes
collectées, triées

CE QUI REPRÉSENTE :

33 538 462 briques de lait
11 par semaine et par foyer

Acier

Boîtes de conserve, bouteilles de sirop, aérosols ménagers, déodorants...



278 tonnes
collectées, triées

CE QUI REPRÉSENTE :

3 054 945 boîtes de conserve
3 à 4 par mois et par foyer

Verre

Bouteilles, pots et bocaux en verre, sans bouchons, ni capsules.



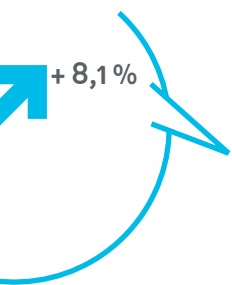
5 150 tonnes
collectées, triées

CE QUI REPRÉSENTE :

11 444 444 bouteilles de 75 cl
3 à 4 par semaine et par foyer



Retrouvez tous les tonnages et les indicateurs environnementaux sur : www.smictom-sudest35.fr



ET RECYCLÉES

en fibres utilisées comme rembourrage de couette, de nounours....

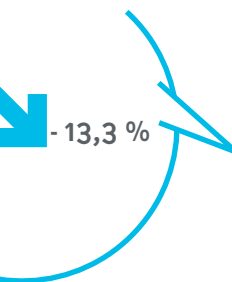
CE QUI REPRÉSENTE :

1 252 438 pulls polaires



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :

- 422 tonnes de pétrole brut
- 135 tonnes de gaz naturel
- 7 574 MW/h d'énergie



ET RECYCLÉES

pour devenir de nouveau de la fibre utilisée dans des emballages carton...

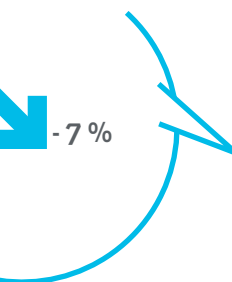
CE QUI REPRÉSENTE :

12 474 000 boîtes à œufs



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :

- 11 728 tonnes de bois
- 7 907 m³ d'eau
- 3 507 MW/h d'énergie



ET RECYCLÉES

de nouveau en acier pour fabriquer des boules de pétanque, des chariots...

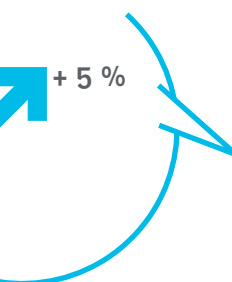
CE QUI REPRÉSENTE :

5 313 chariots de supermarché



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :

- 532 tonnes de minerai de fer
- 3 216 m³ d'eau
- 1 239 MW/h d'énergie



ET RECYCLÉES

à 100 % et à l'infini, pour devenir de nouveaux emballages en verre...

CE QUI REPRÉSENTE :

11 009 556 nouvelles bouteilles



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :

- 3 383 tonnes de sable
- 6 010 m³ d'eau
- 7 527 MW/h d'énergie

2017 : les indicateurs financiers

2017
une année
exceptionnelle

L'année 2017 est une **année particulière** compte tenu du lancement de l'opération de communication et de distribution menée dans le cadre de la mise en place de la TEOMi. Les dépenses de fonctionnement, exécutées à 98% (15 090 355,57 €), ont connu une évolution exceptionnelle liée à cette opération. Les charges de personnel sont principalement concernées, par la création d'un service satellite d'une quarantaine de personnes de novembre 2016 à février 2018 pour la distribution des bacs.

En parallèle **les produits de fonctionnement ont évolué de 3% par an en moyenne**. Les recettes industrielles se maintiennent à un niveau intéressant. Les soutiens des différents éco-organismes augmentent depuis 6 ans. Le plus important reste Eco-emballage (devenu CITEO). Le produit fiscal (TEOM) a évolué en fonction des valeurs locatives. Le taux de TEOM est fixe depuis 2010 : 9.51%. Sur les six dernières années, le syndicat a bénéficié d'une moindre dynamique des bases : 3% d'évolution annuelle, contre 4% depuis dix ans.

L'INVESTISSEMENT : un niveau de dépenses d'équipement soutenu sur la période.

Les investissements directs s'élèvent sur les quatre dernières années à 10 371 102€, dont 81% réalisés sur les deux derniers exercices. Les dépenses réelles d'équipement ont été financées essentiellement par les ressources propres, FCTVA et subventions. Seul un emprunt de 600 k€ a été souscrit pour le Valoparc. Compte tenu des efforts d'investissement réalisés, au 31 décembre 2017, les réserves se trouvent amenuisées : le fonds de roulement net global à l'issue des quatre derniers exercices se situe à 120 283.91€, auquel il convient d'ajouter la dotation aux provisions constituée pour l'évolution de l'outil de traitement à hauteur de 5 135 000€.

Investissement

RECETTES

4 150 874 €  9,56 %



Opération d'ordre :
1 269 328 €

Solde exécution reporté : 92 261 €
Résultat de l'année précédente

Déficit global :

RECETTES

14 894 680 €  1,21 %



Recettes industrielles : 1 792 360 €
Issues de la vente d'énergie et des matières recyclables

Soutiens et subventions : 2 934 572 €
Perçus des éco-organismes, dont le principal est Éco-Emballages

TEOM - Redevance : 10 167 706 €
Produit fiscal

Excédent reporté : 1 521 266 €
Résultat antérieur reporté

Excédent global :



Retrouvez tous les chiffres et les indicateurs financiers sur : www.smictom-sudest35.fr

DÉPENSES

5 448 441 €  47 %

dont

Dépenses financières : 200 293 €
Remboursement emprunt

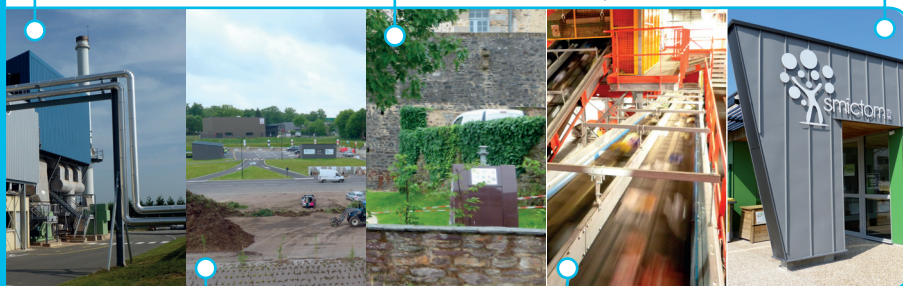
Dépenses réelles : 5 090 495 €
Voir détails à droite

CVED : 138 000 €

Étude récupération thermique
Étude Chaufferie industrielle
Travaux compteurs

Pré collecte : 3 375 000 € **Structure : 24 000 €**

Bornes - nouvelles zones : 1 348 k€ Matériel informatique et logiciel
Installation des bornes papiers : 461 k€
Parc de bacs : 1 147 k€
Bâtiment services techniques : 416 k€



Déchèteries : 1 479 000 €

Finalisation du Valoparc de Vitré et de la déchèterie de Bais
Création du Valoparc du Pavail : 1 000 k€
Système d'accès
Broyeur : 277 k€
Travaux de mises aux normes

Centre de tri : 58 000 €

Matériel et travaux de désenfumage

1 205 306 €

Fonctionnement

DÉPENSES

15 090 356 €  22,97 %

dont

Charges générales : 11 219 122 €
Charges de fonctionnement courant

Charges de personnel : 2 441 565 €
68 équivalents temps complet (dont le service satellite « TEOMi »)

Opération d'ordre : 1 269 328 €
Amortissement

1 325 590 €

État de la dette

L'état de la dette présente un capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 de 3 055 384 €, réparti comme suit :

Par prêteur :

ARKEA : 82 %
CRCA : 18 %

Par taux :

Fixe : 88 %
Complexe : 0 %
Variable : 12 %

Classement :

A,1 Taux fixe ou variable simple : 100 %
A,2 Taux barrière simple : 0 %

Le syndicat est très faiblement endetté : sa capacité de désendettement est de 3,8 an à fin 2017.

2017 : décryptage du coût du service

Un coût différent selon les flux

Le coût complet, ou ensemble des charges, s'établit à 13 712 977 € TTC pour l'ensemble des flux. La collecte et le traitement représentent la majorité de ces dépenses (76 %).

Des recettes industrielles, des subventions et des soutiens permettent de financer 37 % de ce coût. Les autres 63 % sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance spéciale (RS).

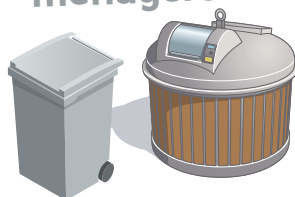
Comparativement à l'année précédente, le coût résiduel à l'habitant varie peu malgré l'opération de communication et de distribution des bacs pucés menée en porte-à-porte auprès de l'ensemble des foyers du territoire.

64,5 € HT
restant à charge par habitant
tous flux confondus

Soit un coût à la charge de l'usager situé dans la fourchette basse des moyennes nationales* : fourchette de 61 à 107 € HT, médiane à 79 € HT.

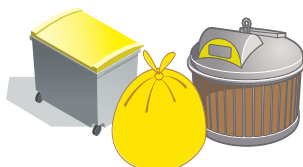
* référentiel publié en mars 2017

Ordures ménagères



Coût complet HT du flux :
6 037 084 €

Emballages recyclables



Coût complet HT du flux :
3 221 579 €

Tous les papiers



Coût complet HT du flux :
582 667 €

Emballages en verre



Coût complet HT du flux :
480 468 €

Déchets de déchèteries



Coût complet HT du flux :
3 321 907 €



Retrouvez l'ensemble des coûts par flux selon la méthode compta-coût sur : www.smictom-sudest35.fr

FINANCÉS PAR :

- 841 254 € HT de recettes industrielles (14 %)
- 776 267 € HT de soutiens (13 %)
- 4 419 563 € HT de Taxe et Redevance (73 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
33 € HT par habitant

HISTORIQUE

2012 : 29,1 €
2013 : 28,5 €
2014 : 27,7 €
2015 : 29,5 €
2016 : 29,9 €

FINANCÉS PAR :

- 273 725 € HT de recettes industrielles (8 %)
- 1 611 215 € HT de soutiens (50 %)
- 1 336 639 € HT de Taxe et Redevance (42 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
10 € HT par habitant

HISTORIQUE

2012 : 5,1 €
2013 : 4,6 €
2014 : 5,5 €
2015 : 6 €
2016 : 5,7 €

FINANCÉS PAR :

- 204 486 € HT de recettes industrielles (34 %)
- 149 649 € HT de soutiens (26 %)
- 228 532 € HT de Taxe et Redevance (40 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
2 € HT par habitant

HISTORIQUE

Démarrage en 2017.

FINANCÉS PAR :

- 121 104 € HT de recettes industrielles (25 %)
- 81 226 € HT de soutiens (17 %)
- 278 138 € HT de Taxe et Redevance (58 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
2 € HT par habitant

HISTORIQUE

2012 : 0,9 €
2013 : 0,9 €
2014 : 1,1 €
2015 : 1 €
2016 : 1,4 €

FINANCÉS PAR :

- 486 822 € HT de recettes industrielles (15 %)
- 491 398 € HT de soutiens (15 %)
- 2 343 587 € HT de Taxe et Redevance (70 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
18 € HT par habitant

HISTORIQUE

2012 : 12,5 €
2013 : 15 €
2014 : 16,1 €
2015 : 16 €
2016 : 16,3 €

Présentation
des services
du syndicat



La collecte des déchets



EN CHIFFRES

42 852

bacs roulants

de différents volumes pour les ordures ménagères et les emballages recyclables.

2 373

interventions

pour réparer ou échanger les bacs des usagers.

50

tonnes

de bacs recyclés après intervention.

1 162

bornes d'apport volontaire

réparties sur le territoire.

75

tournées organisées

toutes les semaines, en porte-à-porte

▪ Mise à disposition des bacs roulants

① Les bacs roulants servant à la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac gris) et des emballages recyclables (bacs jaunes) sont mis à disposition des usagers par le SMICTOM. Le volume du bac est adapté en fonction du nombre de personnes dans le foyer. Sur demande, un échange ou une maintenance peuvent être effectués par l'agent en charge de la distribution des bacs. Dans le cadre de la tarification incitative, tous les bacs distribués sont équipés d'une puce.

▪ Distribution des sacs jaunes

Chaque année, ② une distribution de 2 rouleaux de 26 sacs jaunes est réalisée (à l'exception de certains hameaux). Ils sont posés sur les boîtes aux lettres des foyers dont les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte. En cas de besoin, des rouleaux complémentaires sont disponibles en mairie et au SMICTOM. Pour les habitants collectés en bornes d'apport volontaire ou en bacs jaunes, des sacs de précollecte sont fournis sur demande.

▪ Mise en place des bornes d'apport volontaire

La collecte en bornes d'apport volontaire a été généralisée pour le verre en 2012 et en 2017 pour les papiers. ③ En accord avec les municipalités, ce type de collecte est aussi développé pour tous les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles / verre / emballages recyclables / papiers) dans certains centres-villes, dans le cadre d'une substitution de collecte et lors de nouveaux projets urbains. Ce système comporte de nombreux avantages : circulation des camions facilitée, sécurisation des chaussées, accessibilité 7j/7, pas de contrainte de stockage du bac...

▪ Suivi des collectes de déchets ménagers

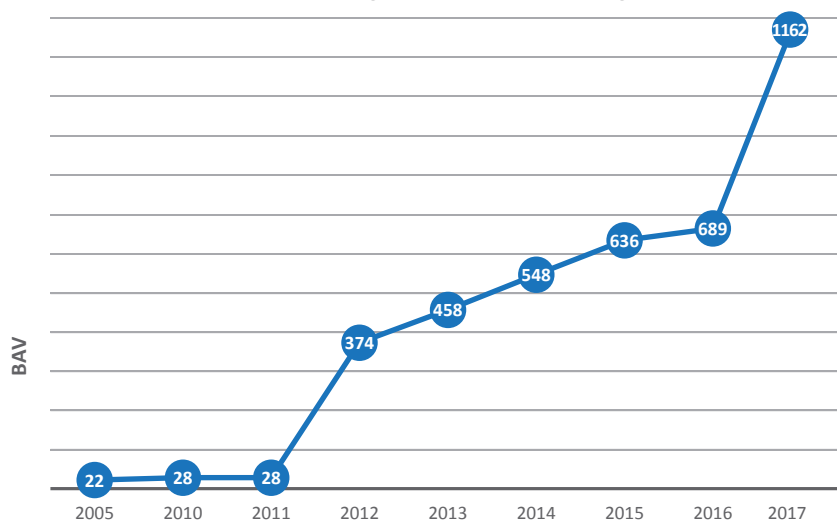
④ La collecte en porte-à-porte et en bornes d'apport volontaire est assurée par l'entreprise SITA Ouest jusqu'au 31/12/2023, via un marché public. Les tournées sont suivies par le SMICTOM, qui relaie au prestataire les différentes anomalies de collecte signalées par des usagers ou par les mairies. Un rattrapage est organisé dans les meilleurs délais si la responsabilité du prestataire est engagée.

Jours de collecte par commune
annexe n°3, p.38



Les bornes d'apport volontaire (BAV) : un parc en constante augmentation.

Evolution du parc de BAV en place



Pour des raisons d'hygiène, les contenants sont nettoyés et désinfectés une à cinq fois par an en fonction des modèles : une fois pour les aériens, cinq fois pour les semi-enterrés et les enterrés.

Un marché comprenant trois lots a été signé avec deux sociétés pour la réalisation de cette prestation pendant un an.

La collecte des professionnels : une redevance spéciale.

La loi du 13 juillet 1992 impose l'application d'une redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non-ménagers qui bénéficient de la collecte par la collectivité.

De ce fait, le SMICTOM Sud-Est 35, par délibération du Comité Syndical du 5 octobre 2002, applique depuis le 1^{er} juillet 2003 une redevance spéciale à tous les producteurs de déchets professionnels qui présentent à la collecte un volume de déchets supérieur à 340 litres par semaine.

La redevance spéciale est calculée en fonction du service rendu. Depuis juillet 2012, elle est facturée à 16 €/m³ pour les ordures ménagères et 10,20 €/m³ pour les matériaux recyclables.

Au 31 décembre 2017 : le nombre d'établissements publics et privés soumis à la redevance spéciale s'élève à 550.

Les déchèteries du syndicat



EN CHIFFRES

18

agents d'accueil
en charge de l'entretien et du
gardiennage des sites.

33 299 t.
de déchets déposés
dans les 12 filières.

11 707 t.
de déchets verts
broyés en régie et distribués
à 12 agriculteurs locaux.

494 450
passages en 2016,
avec des pics à 1 000 voitures
par jour sur certains sites.

8 sites
en accès par carte :
Argentré-du-Plessis, Val d'Izé
Châtillon-en-Vendelais,
Châteaubourg, Vitré,
Bais, Noyal-sur-Vilaine,
Châteaugiron.

▪ Un réseau de 12 déchèteries

Réparties sur le territoire, 12 déchèteries ouvertes toute l'année sont gérées en régie par le SMICTOM : Argentré-du-Plessis, Bais, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé et Vitré. Pour lutter contre les vols et le vandalisme, un dispositif de caméras de vidéo-protection a été installé sur la quasi-totalité des sites.

▪ Les filières principales

Dans chaque déchèterie, ¹ les usagers peuvent déposer leurs déchets banals dans les bennes gravats, encombrants, bois, incinérables, ferrailles, cartons, déchets verts, plâtre et écomobilier. Ces filières représentent plus de 95 % des dépôts. Le compactage de ces bennes est assuré en régie par le SMICTOM, tout comme le transport des gravats au centre d'enfouissement. Les déchets verts sont broyés en régie et distribués à des agriculteurs locaux pour être valorisés sur leurs terres.

▪ Les autres filières

² De nombreux autres déchets, qui ne trouvent pas leur place dans la collecte traditionnelle, peuvent être déposés dans les caissons en déchèteries : les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE), les déchets ménagers spéciaux (DMS), les piles et accumulateurs, les huiles, les lampes et néons, le polystyrène... ³ Des caissons « 2^{ème} Vie » sont aussi installés pour faciliter le geste du don d'objets réutilisables, en partenariat avec Partage Entraide Vitréais et Emmaüs.

▪ Le traitement des déchets et les prestataires

Filière	Collecte Prestataires	Fin marché	Traitement / valorisation
Ferrailles	PASSENAUD	31/03/2017	Recyclage
Incinérables	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/03/2017	Valorisation énergétique
Encombrants	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/03/2017	Centre d'Enfouissement Technique Classe 2
Plâtre	VEOLIA	2021	Recyclage
Eco Mobilier	SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	2/02/2027	Recyclage / Valorisation énergétique
DEEE	ENVIE 2E et THEAUD	2/02/2027	Recyclage
Cartons	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/03/2017	Recyclage
Gravats	SMICTOM	31/03/2017	Centre d'Enfouissement Technique Classe 3
Bois	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/03/2017	Recyclage / Valorisation énergétique
Déchets verts	GUILLON BARBOT, SAUR VALBE, GIBOIRE et SARL COMPOSTE VALORISATION	31/03/2017	Valorisation organique
DMS	CHIMIREC	31/03/2021	Recyclage
Polystyrène	VEOLIA		



Les micro-filières : un tri de plus en plus précis

Pour que chaque type de déchet soit valorisé de la meilleure des manières, un tri de plus en plus précis est demandé aux usagers des déchèteries. Ce sont les micro-filières. En plus de ne pas polluer l'environnement, ces consignes de tri supplémentaires permettent de bénéficier des soutiens des éco-organismes pour la collecte et le traitement des déchets. Voici quelques exemples :



Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)
1 111 tonnes



Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
193 tonnes



Piles
13 tonnes



Lampes et tubes
4,86 tonnes



Polystyrène
7,60 tonnes



Batteries
28 tonnes

Le dépôt des professionnels : conventionné et payant.

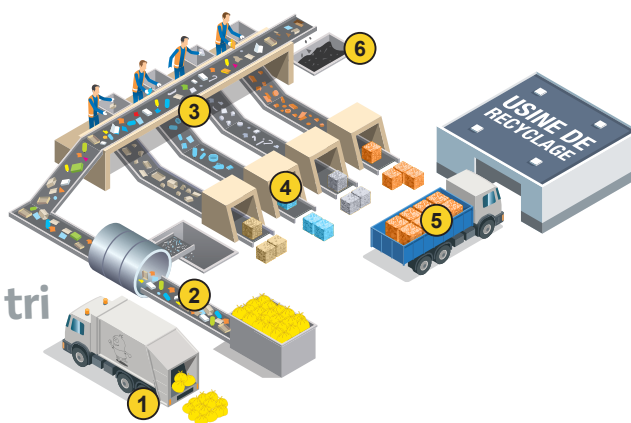
Les professionnels, collectivités et établissements publics qui souhaitent déposer leurs déchets en déchèterie doivent signer une convention avec le syndicat (délibération du Comité syndical en date du 29 juin 2006).

Depuis 2013, ils bénéficient également d'une carte d'accès servant à la facturation. À chaque passage, l'agent d'accueil de la déchèterie passe la carte sur sa console portable (PDA), et indique le type et le volume de déchets déposés. Un seuil minimal de facturation de 0,25 m³ par type de déchet est appliqué. Le professionnel signe sur la console et un ticket est édité en double exemplaire (professionnel et service administratif du SMICTOM). Une facture trimestrielle est établie.

Au 31 décembre 2017, 1 168 professionnels, 217 collectivités territoriales et établissements publics (école, maison de retraite, association) étaient équipés d'une carte d'accès en déchèterie.

Tarifs (délibération du 16 décembre 2016) : 18 €/m³ pour les bois, les déchets verts, les polystyrènes ; 24 €/m³ pour les gravats, les encombrants et les incinérables ; gratuit pour les ferrailles et les cartons. Pour les établissements publics et les collectivités, seuls les dépôts des déchets verts sont payants : 18 €/m³.

Les outils de traitement



Le Centre de tri
des emballages

EN CHIFFRES

13 500 t.
de capacité annuelle
de traitement.

10 129 t.
de déchets
déposés et triés
en 2017.

67,4 %
issus du territoire
et 32,6 % d'autres collectivités.

11 flux
de déchets triés :
plastique, papier, métaux...

10,24 %
de taux de refus,
c'est-à-dire les erreurs de tri.

Le centre de tri des emballages recyclables

Le centre de tri des emballages recyclables a été créé en 2000, rue Pierre et Marie Curie à Vitry. Le SMICTOM Sud-Est 35 en est propriétaire. Le site est exploité par la société DERICHEBOURG depuis le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre d'un marché public. 28 personnes travaillent au centre de tri : caristes, trieurs, maintenance... Elles sont réparties en deux équipes pour faire fonctionner le site en 2/8. Des travaux conséquents ont été menés au centre de tri durant l'été 2017 (rénovation de la cabine de tri et mise en place d'un trieur optique), afin d'améliorer les conditions de travail des agents et les performances du site.

Les différents apports

Tous les déchets recyclables collectés par le SMICTOM Sud-Est 35 et du SMICTOM du Pays de Fougères sont déposés et traités au centre de tri. À noter que les cartons bruns issus des déchèteries du SMICTOM Sud-Est 35 transitent par le centre de tri sans passer sur la chaîne (1 200 t.) pour être mis en balles.

Le process du tri

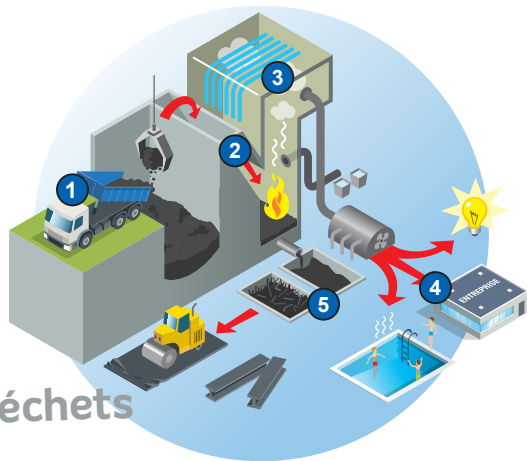
① Le contenu des sacs jaunes (60% des apports), des bornes d'apport volontaires « tri sélectif (10%), et des bornes papiers (30%) sont déposés au centre de tri. ② Ces déchets subissent un tri mécanique afin de séparer les corps plats des corps creux. Ces derniers passent sous un aimant qui va retirer l'acier, puis dans un courant de Foucault afin de retirer l'aluminium. Le restant va passer dans le trieur optique qui va séparer les produits par matière (PET/ PEHD-briques). ③ Des agents de tri vont ensuite contrôler le tri et séparer les PET clairs des PET foncés, et les PEHD des briques. Ils trient ensuite les corps plats par matière (films, cartons, papiers...) et retirent les matières non recyclables.

Le devenir des déchets

④ Une fois séparés par matière, les déchets sont mis en balle avant d'être envoyés dans des usines de recyclage. ⑤ Là-bas, ils sont transformés en nouveaux produits. Ce sont les agents du SMICTOM qui négocient et gèrent les contrats de reprise des matériaux. Au total, 89 % des déchets déposés au centre de tri sont recyclables. ⑥ Les refus de tri, c'est-à-dire les emballages non-recyclables, sont transférés au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets ménagers.



Le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets



• Le Centre de Valorisation Énergétique

Le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets ultimes (CVED) a été créé en 1988, route des eaux à Vitré. Le SMICTOM Sud-Est 35 en est propriétaire. Le site est exploité par la société SUEZ RV Energie dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) jusqu'au 30/12/2018. Actuellement, 16 personnes travaillent au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets qui fonctionne 24h/24, 7 jours/7.

• Les différents apports de déchets

Le contenu des bacs et des bornes d'apport volontaire « ordures ménagères » collecté par le SMICTOM, est déposé et traité au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets. Dans le cadre de la création du syndicat de traitement Vitré-Fougères, un partenariat a été mis en place avec le SMICTOM du Pays de Fougères (6% des apports). Le contenu des bennes incinérables des 12 déchèteries et les refus de tri du Centre de tri y sont également apportés. D'autres collectivités voisines et des industriels locaux déposent également une partie de leurs déchets (1,3 %).

• Le process de valorisation énergétique

① Les ordures ménagères résiduelles sont déposées et stockées dans une fosse. ② À l'aide d'un grappin, elles sont acheminées dans un four à 1000°C. Les fumées sont traitées et surveillées en permanence selon la réglementation en vigueur. ③ La chaleur produite par le four est récupérée pour alimenter une chaudière, créant ainsi de l'énergie sous forme de vapeur. ④ Elle passe d'abord dans une turbine pour créer de l'électricité, avant d'être revendue à des industriels ou des collectivités.

• Les produits sortants

Après incinération, trois types de résidus sont extraits. ⑤ Les mâchefers (3 549 t.), c'est-à-dire les cendres en sortie de four, sont évacués en Centre d'Enfouissement Technique (CET) classe 2. La ferraille extraite des mâchefers grâce à un électroaimant est recyclée (606 t.). Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) contenant le mélange réactifs-polluants issu du traitement des fumées avant rejet dans l'atmosphère, ne sont pas valorisés (965 t.), soit 3,9 % des entrants.

EN CHIFFRES

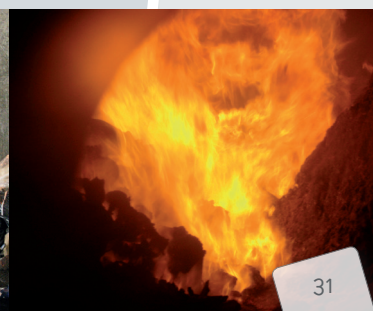
28 000 t.
de capacité annuelle
de traitement.

24 833 t.
de déchets déposés
dont 94 % valorisés
en 2017.

92,7 %
issus du territoire
et 7,3 % d'autres collectivités
ou des industriels locaux.

47 597 MWh
d'énergie produite
dont 65,8 % est revendue
sur le réseau en 2017.

623 MWh
d'électricité produite
par une turbine en amont
pour alimenter le site en 2017.



La prévention et la sensibilisation

EN CHIFFRES

2 114

composteurs vendus
et autant de foyers formés
aux techniques du compostage

285

demandes
de location d'un broyeur

22

associations
subventionnées pour financer
des actions de prévention

66

entreprises collectées
dans le cadre de la collecte
de papiers

230

entreprises collectées
dans le cadre de la collecte
de cartons

▪ Le programme ZDZG

Dans le cadre de sa labellisation « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », le SMICTOM a construit un programme d'actions décliné en trois thématiques :

- Réduire et trier les biodéchets : par la mise en place du compostage collectif et individuel, l'accompagnement des collectivités pour le tri dans les cimetières et de la restauration collective.
- Favoriser le réemploi : via la création d'une recyclerie sur le territoire de Vitré et le déploiement des caissons seconde vie en déchèteries.
- Favoriser la revalorisation matière : avec la mise en place d'une collecte spécifique des papiers et cartons des professionnels et administrations.

▪ Le compostage individuel

Le SMICTOM propose aux usagers d'acquérir un composteur à tarif préférentiel. Ils peuvent réserver leur composteur en ligne ou directement auprès du SMICTOM. Plusieurs volumes de composteurs sont proposés aux habitants : 150L (depuis 2016), 300L et 600L. Les distributions (11 en 2017) ont lieu le samedi matin, et intègrent une formation au compostage, dispensée par un professionnel.

▪ Les actions spéciales déchets verts

Deux actions phares ont été créées pour diminuer les déchets verts : la distribution de composteurs à prix réduits avec une formation aux techniques de compostage d'une part, et la mise à disposition sur demande de bons de réduction pour la location d'un broyeur à végétaux chez des loueurs partenaires d'autre part. La sensibilisation des plus jeunes sur ces thématiques est aussi effectuée dans les écoles du Pays de la Roche aux Fées, via un programme spécifique.



▪ La communication grand public

Tout au long de l'année, le syndicat informe et sensibilise les usagers sur ses différentes missions, services et actions.

Le magazine l'Écho du Tri & Vous, distribué aux 58 000 foyers du territoire, est un rendez-vous semestriel attendu. Via le site web, la newsletter bimestrielle et la page Facebook (@jereduisjaitoutcompris) le SMICTOM garde un contact permanent avec ses usagers.

Des guides et mémos sont édités régulièrement selon les évolutions des modes de collecte ou de traitement : guide du tri, de la tarification incitative, des 100 gestes de réduction, guide du compostage et du compostage collectif... En 2017, le SMICTOM a proposé un guide du tri en anglais. Pour accueillir les nouveaux arrivants, la box d'accueil a été refondue, en partenariat avec Vitré Communauté, le SYMEVAL et l'espace Info Energie, pour fournir des informations plus complètes sur les déchets, l'eau et l'énergie.

▪ L'accompagnement des événements

En 2017, le SMICTOM a ouvert les portes des usines de traitement. 600 visiteurs ont ainsi découvert le devenir de leurs gestes de tri. En plus de ses propres événements, le SMICTOM accompagne les mairies et les associations souhaitant organiser des manifestations éco-responsables. Il leur propose des outils pédagogiques, prête des expositions thématiques, des bacs de collecte événementiels, fournit des goodies...

▪ L'information des élus

Pour informer les élus du territoire, le syndicat édite une lettre bimestrielle sur l'actualité du SMICTOM. Elle est envoyée aux 160 délégués titulaires et suppléants (voir p.9). De plus, des forums d'information à destination de tous les élus du territoire sont organisés chaque année.

EN CHIFFRES

7 800

visites par mois
en moyenne, sur le site internet.

5 000

usagers
abonnés à la newsletter au 31 décembre 2017.

860

élèves de 37 classes
ont visité les outils
de tri et de valorisation en 2017.

7

nouveaux messages
ont été diffusés sur les
camions de collecte.

99

informations
dans la presse
ont été diffusées en 2017.



Annexes

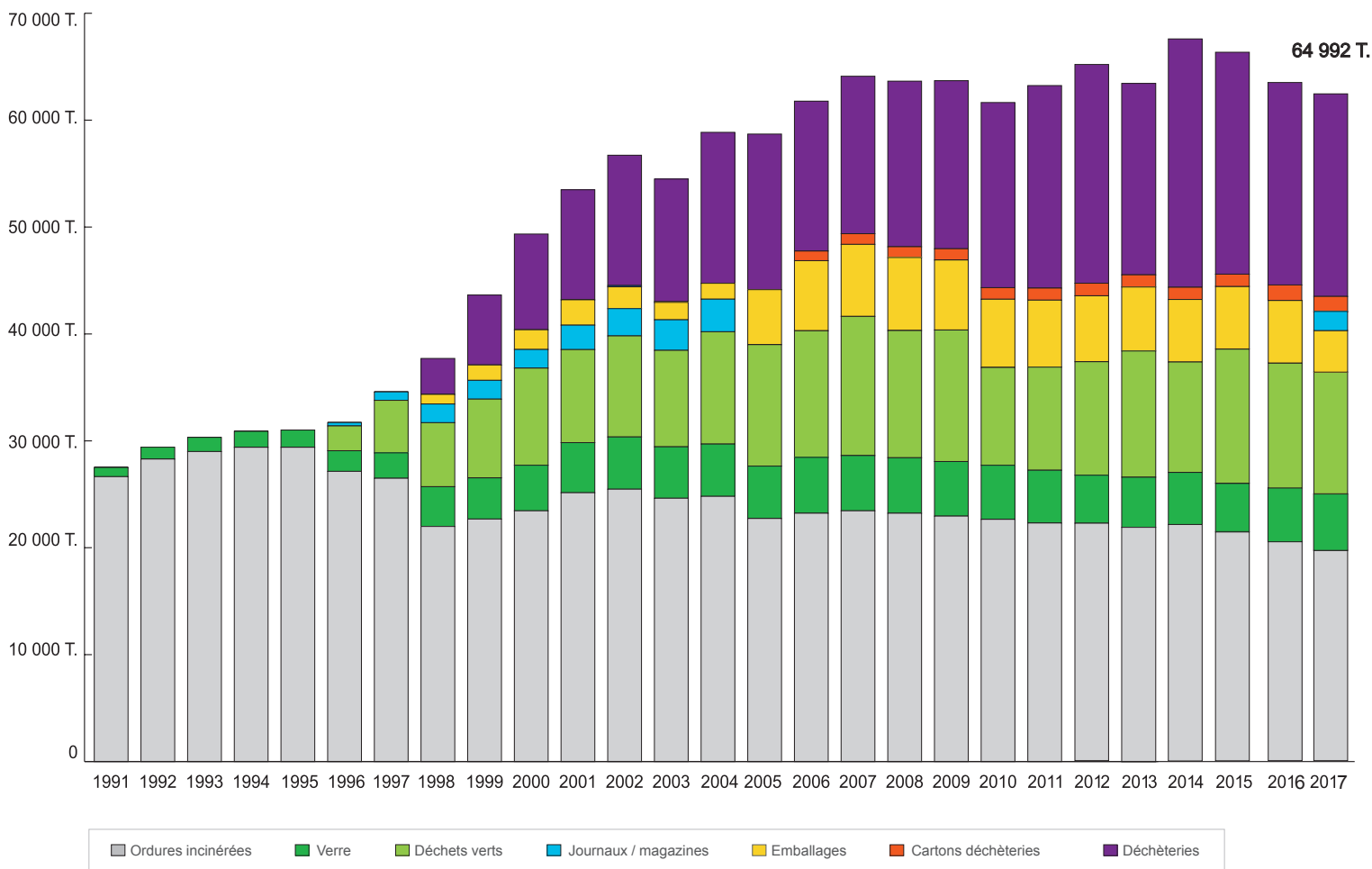
du rapport d'activités



↑ Historique des tonnages

Référence p. 17

Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés



Les dates importantes

- 1998 > Mise en route de la collecte sélective et ouverture des premières déchèteries.
- 2005 > Changement du mode de collecte : les sacs jaunes remplacent les bacs de proximité jaunes et bleus.
- 2006 > La commune de Noyal-sur-Vilaine intègre le SMICTOM Sud-Est 35.
- 2009 > En 20 ans, la quantité de déchets collectés sur le territoire a quasiment triplé.
- 2011 > Départ des 4 communes de la Communauté de communes de Loiron (53).
- 2012 > Changement de mode de collecte du verre : les bornes d'apport volontaire sont installées sur le territoire.
- 2013 > Mise en place de l'accès par carte à la déchèterie d'Argenté-du-Plessis, Châtillon-en-Vendelais et Val d'Izé.
- 2016 > Création du premier Valoparc à Vitré.
- 2017 > Les papiers quittent le sac jaune pour être déposés dans des bornes dédiées.

2 Marchés signés en 2017

Référence p. 7

OBJET	DATE	TITULAIRE	Code Postal
Marché de Fournitures			
90 000 à < 209 000 € HT			
Fourniture de sacs translucides pour la collecte sélective	01/06/2017	SOCOPLAST	92250
Acquisition de colonnes pour déchets ménagers type aérien	12/06/2017 02/06/2017	LOT 1 : SNN ECO LOT 2 : TEMACO	26270 13793
Fourniture de composteurs, bioseau et outils pour brasser le compost - Lot 1 : Fourniture de composteurs - lot 2 : Fourniture outils pour brasser le compost	22/09/2017	Lot 1 : ASSOCIATION EMERAUDE ID Lot 2 : ASSOCIATION EMERAUDE ID	22307
> OU = 209 000 € H			
Fourniture d'un broyeur mobile d'occasion pour déchets végétaux sur chassis remorque	28/04/2017	W41 TP	37210
Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés	01/11/2017	REDEO	56300
Marché de services			
20 000 < 90 000 € HT			
Accompagnement à la réduction et au tri à la source des biodéchets des établissements de la restauration	13/06/2017	GIRUS GE	77000
AMO juridique et financière pour la création d'un syndicat de traitement des déchets	17/05/2017	FCL GERER LA CITE	75009
«Nettoyage et entretien des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterré Lot 1 : Lavage partie extérieure conteneurs aériens bois Lot 2 : Lavage partie extérieure conteneurs semi enterrés, enterrés Lot 3 : Lavage partie intérieure et extérieure conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés Lot 4 : Lasurage des bornes à verres et audit état d'usure»	02/06/2017 02/06/2017 19/06/2017 06/06/2017	Lot 1 : TS COM Lot 2 : TS COM Lot 3 : NETRA VEOLIA Lot 4 : OUEST NEGOCE	61300 62300 35039 29100
Location d'un chariot télescopique	24/07/2017	AXXEL	56450
Animation sur le compostage domestique et collectif - Lot 1 : compostage domestique - Lot 2 : compostage collectif	07/10/2017	Lot 1 : JARDINS DU POSSIBLE Lot 2 : JARDINS DU POSSIBLE	35220 35220
Affranchissement du Courrier	27/09/2017	LA POSTE	75000
90 000 < 209 000 € HT			
Souscription des contrats d'assurances SMICTOM SUD EST 35 - LOT 1 : Assurances des dommages aux biens et risques annexes - LOT 2 : Assurances des responsabilités et des risques annexes - LOT 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes - LOT 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus	30/10/2017	Lot 1 : SMACL Lot 2 : SMACL Lot 3 : SMACL Lot 4 : SMACL	79031
> OU = 209 000 € HT			
Collecte et transport des déchets issus des déchèteries du SMICTOM Sud-Est 35	01/04/2017	SECHE TRANSPORTS	53811
Offre pour Marché global de performance portant sur la construction et l'exploitation d'équipement de production de chaleur et de distribution	23/11/2017	DALKIA	35768
Marché de travaux			
20 000 < 90 000 € HT			
MO pour l'aménagement de la déchèterie de la Guerche de Bretagne	02/01/2018	INOVADIA	29000
90 000 < 209 000 € HT			
Aménagement de la déchèterie de Noyal sur vilaine	30/10/2017	SARL GIBOIRE TP	35
> OU = 209 000 € HT			
Aménagement de la déchèterie de St Aubin du Pavail Lot n°1 Voirie et Réseaux Lot n°2 Génie Civil et bâtiment lot n°3 Espaces verts et clôtures Lot 4 Bâtiments	01/03/2017 02/03/2017 01/03/2017	Lot n°1 : MAN TP Lot n°2 : BARTHELEMY Lot n°3 : CLO 35 Lot n°4 : EIFFAGE CONSTRUCTION	35500 35571 35130 35306

3 Jours de collecte par commune

Référence p. 26

COMMUNE	Jour collecte OM*	Jour collecte CS**
AMANLIS	Mardi	Mardi
ARBRISSEL	Vendredi	Vendredi
ARGENTRE (Campagne)	Vendredi	Mercredi
ARGENTRE (Bourg)	Vendredi	Vendredi
AVAILLES	Vendredi	Vendredi
BAIS	Lundi	Lundi
BALAZE	Jeudi	Jeudi
BOISTRUDAN	Mardi	Mardi
BREAL SOUS VITRE	Vendredi	Vendredi
BRIE	Mardi	Mardi
BRIELLES	Vendredi	Vendredi
CHAMPEAUX	Jeudi	Jeudi
CHANCE	Mardi	Mardi
CHATEAUBOURG (Campagne)	Jeudi	Jeudi
CHATEAUBOURG (Bourg)	Jeudi	Lundi
CHATEAUGIRON (Campagne)	Mercredi	Mercredi
CHATEAUGIRON (Bourg)	Mercredi	Mardi
CHATILLON EN VENDELAIS	Jeudi	Jeudi
CHELUN	Vendredi	Vendredi
COESMES	Lundi	Lundi
CORNILLE	Mardi	Mardi
DOMAGNE	Mercredi	Mercredi
DOMALAIN	Lundi	Lundi
DOMLOUP (Campagne)	Mercredi	Mercredi
DOMLOUP (Bourg)	Mercredi	Mardi
DROUGES	Vendredi	Vendredi
EANCE	Vendredi	Vendredi
ERBREE	Vendredi	Vendredi
ESSE	Mardi	Mardi
ETRELLES (Campagne)	Vendredi	Vendredi
ETRELLES (Bourg)	Vendredi	Mercredi
FORGES	Vendredi	Vendredi
GENNES SUR SEICHE	Vendredi	Vendredi
JANZE (Campagne)	Mardi	Mardi
JANZE (Bourg)	Mardi	Mardi
LA CHAPELLE ERBREE	Vendredi	Vendredi
LA GUERCHE (Campagne)	Vendredi	Mercredi
LA GUERCHE (Bourg)	Vendredi	Vendredi
LA SELLE GUERCHAISE	Vendredi	Vendredi
LANDAVRAN	Jeudi	Jeudi
LE PERTRE	Vendredi	Vendredi

COMMUNE	Jour collecte OM*	Jour collecte CS**
LE THEIL	Lundi	Lundi
LOUVIGNE	Mercredi	Mercredi
MARCILLE ROBERT	Lundi	Lundi
MARPIRE	Jeudi	Jeudi
MARTIGNE - F. (Campagne)	Vendredi	Vendredi
MARTIGNE - F. (Bourg)	Vendredi	Vendredi
MECE	Jeudi	Jeudi
MONDEVERT	Vendredi	Vendredi
MONTAUTOUR	Jeudi	Jeudi
MONTREUIL DES LANDES	Jeudi	Jeudi
MONTREUIL SOUS PEROUSE	Jeudi	Jeudi
MOULINS	Mardi	Mardi
MOUSSE	Vendredi	Vendredi
MOUTIERS	Vendredi	Vendredi
NOYAL/V. (Campagne)	Jeudi	Mercredi
NOYAL/V. (Bourg)	Jeudi	Jeudi
OSSE	Mercredi	Mercredi
PIRE SUR SEICHE	Mardi	Mardi
POCE LES BOIS	Mardi	Mardi
PRINCE	Jeudi	Jeudi
RANNEE	Vendredi	Vendredi
RETIERS (Campagne)	Lundi	Lundi
RETIERS (Bourg)	Lundi	Jeudi
SAINT AUBIN DES LANDES	Mardi	Mardi
SAINT AUBIN DU PAVAIL	Mercredi	Mercredi
SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	Jeudi	Jeudi
SAINT DIDIER	Jeudi	Jeudi
SAINT GERMAIN DU PINEL	Vendredi	Vendredi
SAINT JEAN SUR VILAINE	Jeudi	Jeudi
SAINT M'HERVE	Jeudi	Jeudi
SAINTE COLOMBE	Lundi	Lundi
SERVON/V. (Campagne)	Mercredi	Mardi
SERVON/V. (Bourg)	Mercredi	Mercredi
TAILLIS	Jeudi	Jeudi
THOURIE	Lundi	Lundi
TORCE	Mardi	Mardi
VAL D'IZE	Jeudi	Jeudi
VERGEAL	Lundi	Lundi
VISSEICHE	Lundi	Lundi
VITRE (Campagne)	Lundi	Lundi
VITRE (Bourg)	Lundi	Mercredi

*OM : Ordures ménagères (bacs gris)

**CS : Collecte sélective (sacs et bacs jaunes)

4 Fiche technique

Décharge

Référence p. 31



1 - Identification administrative

- **Localisation** => Cornillé
- **Maître d'ouvrage** => SMICTOM Sud-Est 35
- **Nombre de communes rattachées** => 74
- **Population concernée** => 98 172 habitants en 1999
- **Exploitant** => sans - arrêté de fermeture le 14 décembre 1999
- **Maître d'œuvre construction** => Burgeap
- **Entreprise de travaux** => Charrier TP Ets Guinde, Pigeon, Le Caignard

2 - Identification technique

- **Date d'autorisation d'ouverture** => arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter le 28/07/1976
- **Date de mise en service** => 1978
- **Date de fermeture** => arrêté préfectoral de fermeture prononcé le 14/12/1999
- **Équipement** =>
 - > terrain de 80 135 m²
 - > un pont bascule de 9 m
 - > emprise de la décharge : 65 000 m²
- **Nature des déchets traités** => déchets ménagers bruts du SMICTOM, déchets verts et mâchefers
- **Travaux de réhabilitation** => démarrage en janvier 2000
- **Réception des travaux et fermeture définitive** => octobre 2000

3 -Projet

- > Le SMICTOM travaille sur un projet visant à installer un champ photovoltaïque sur le dôme du site.

5 Fiche technique

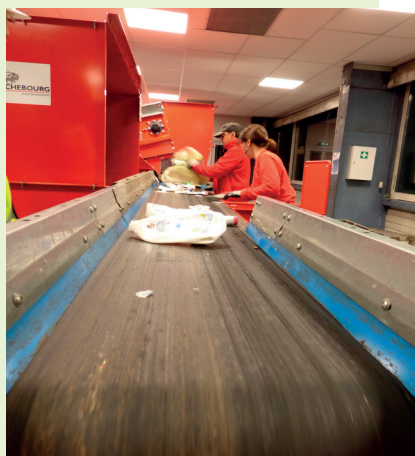
Centre de tri

Référence p. 31



1. Identification administrative

- **Localisation** => rue Pierre et Marie Curie à Vitré (35500)
- **Maître d'ouvrage et propriétaire** => SMICTOM Sud-Est 35
- **Maître d'œuvre** => DDAF (équipement), Ville de Vitré (VRD) et cabinet Orain-Pellerin (bâtiment)
- **Nombre de communes rattachées** => 68 en 2017, soit 133 874 habitants
- **Nombre de communes extérieures** => 55 en 2016 soit 84 117 habitants (SMICTOM de Fougères)
- **Total** => 123 communes soit 215 000 habitants
- **Exploitant du site** => DERICHEBOURG
- **Durée du marché public** => du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022
- **Date de mise en service** => mars 2000
- **Date de l'inauguration** => 15 avril 2000



2. Identification technique

- **Site** => surface totale de 10 000 m²
- **Équipements extérieurs** => pont bascule de 18 m
- **Bâtiments** =>
 - > Surface de 2 325 m²
 - > Deux bureaux - deux vestiaires - une salle de repos - une salle de réunion soit une surface de 215 m²
 - > Un hall de réception de 733 m²
 - > Un hall de tri de 1 207 m²
 - > Une cabine de tri de 170 m²
- **Process de tri (voir schéma ci-dessous)** =>
 - > un ouvreur de sacs
 - > un trommel
 - > un séparateur balistique (corps creux / corps plats)
 - > une ligne de tri des corps creux (briques, bouteilles...)
 - > deux lignes de tri des corps plats (papiers, cartonnettes...)
 - > un over band (acier)
 - > une presse à acier
 - > une presse à balles
- **Déchets triés** =>
 - > Emballages creux (Briques alimentaires acier, aluminium, plastiques)
 - > Emballages plats (cartonnettes) et journaux/revues/magazines
- **Déchets en transit** =>
 - > Cartons de déchèteries (mise en balles – stockage)



3. A quoi sert le centre de tri ?

- **Réceptionne et stocke** =>
 - > les emballages et journaux/revues/magazines collectés en sacs jaunes et bacs jaunes
 - > les cartons bruns issus des déchèteries

▪ **Trie et conditionne =>**

> Les emballages ménagers matériau par matériau : Plastiques (PET clair, PET Foncé, PEHD), aluminium, acier, briques alimentaires, les papiers.

▪ **Stocke et met en balles =>**

> Les cartons bruns issus des déchèteries

▪ **Met à disposition =>**

> les matériaux conditionnés ou en vrac pour les recycleurs qui affrètent des camions de transport

▪ **Les refus de tri =>**

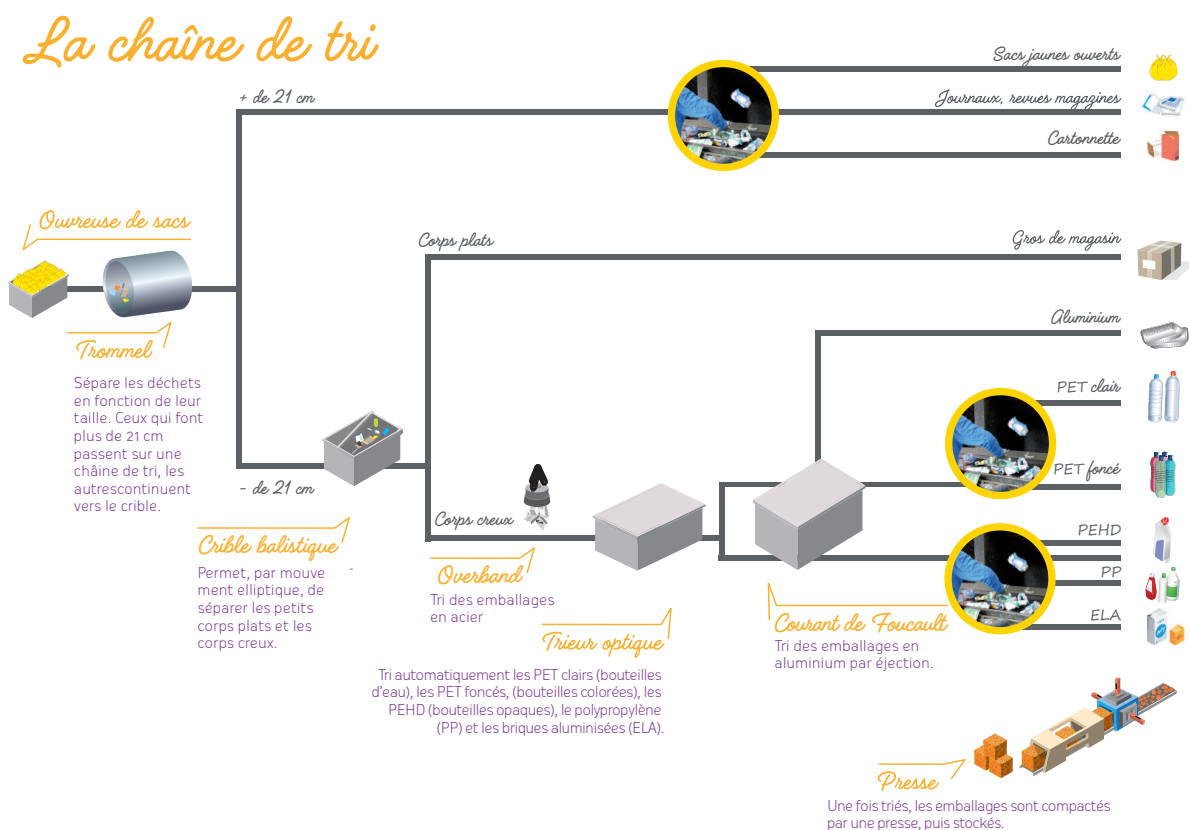
> en moyenne, 11 % des déchets déposés dans les sacs/bacs jaunes sont des erreurs de tri qui sont incinérées (CVED du SMICTOM SE35) après passage sur la chaîne de tri.

4. Qui assure le tri ?

Au-delà des trieurs mécaniques (trommel, séparateur des emballages creux et plats et aimants), deux équipes de 10 trieurs travaillent à la séparation des matériaux, flux par flux. Il y a donc 20 trieurs qui travaillent le matin ou l'après-midi. Quatre conducteurs d'engins assurent l'approvisionnement de la chaîne - la mise en balle des matériaux - le chargement des camions des recycleurs. Un agent de maintenance assure le bon fonctionnement des machines. Ils sont encadrés par un chef d'équipe, un responsable d'exploitation et un assistant.

PROCESS DE TRI

Le process de tri a été modifié en 2005 du fait du démarrage d'une collecte sélective en sacs de tri, puis en 2007 du fait de l'augmentation de la part de journaux-revues-magazines dans les sacs jaunes. Le site a été modernisé en 2017, afin d'améliorer l'efficacité du tri et d'améliorer les conditions de travail des agents. Cette modification vous est présentée ci-dessous :



Fiche technique

Centre de Valorisation Énergétique

Référence p. 31



1 - Identification administrative

- **Localisation** => route des eaux à Vitré (35500)
- **Maître d'ouvrage** => SMICTOM Sud-Est 35
- **Arrêté d'autorisation** => > Juin 1987 et complémentaire de mars 1993
> Nouvel arrêté au 02 novembre 2005
- **Nombre de communes rattachées** => 68 en 2016
- **Population concernée** => 132 643 habitants
- **Exploitant** => SUEZ RV Energies
- **Échéance du contrat d'exploitation** => 2018

2 - Identification technique

- **Date de mise en service** => Juillet 1988
- **Maître d'œuvre construction** => DDAF 35
- **Type de four** => > Un four oscillant (Laurent Bouillet Industrie), d'une capacité nominale de 4 t/h à PCI 1700 th/t
- **Nature des déchets traités** =>
 - > Ordures ménagères : 91,4 %
 - > DIB : 8,6 % (incinérables de déchèteries, refus de tri, déchets industriels)
- **Fonctionnement** =>
 - > 24 h/24 - avec un arrêt de 48 h toutes les 10 semaines, pour nettoyage, et un arrêt annuel de 4 semaines (1 en avril, 3 en octobre)
 - > 7 878 heures annuelles de fonctionnement en moyenne
- **Personnel** => 16 personnes
- **Réception des déchets** =>
 - > 1 pont-basculé 50 T déclassé à 30 T
 - > Les ordures ménagères sont déchargées dans une fosse de 1 000 m³ sous hall couvert, elles sont reprises au grappin
- **Incinération** => Four oscillant – Temps de séjour : 2 h
- **Valorisation énergétique** =>
 - > La production de vapeur est assurée par une chaudière d'environ 5 MW produisant 7 t/h de vapeur 35 bars - 300° C. Cette vapeur est détendue dans un turboalternateur à contrepression de 240 kW couvrant 34 % des besoins de l'usine. La vapeur est dirigée via deux réseaux de chaleur vers Kervalis (société de fabrication de produits alimentaire pour chien et chat), Cooper (société de sous-traitance automobile), d'octobre à mai pour le chauffage. En décembre 2010, un réseau d'eau chaude Basse Pression est créé. Il dessert la piscine de Vitré Communauté, l'entreprise BCM Cosmétique, la cuisine centrale communale et le siège du SMICTOM Sud-Est 35. Ce réseau est principalement alimenté en énergie par le refroidisseur du traitement des fumées du CVED. En 2012, un réseau de vapeur à haute pression a été créé pour alimenter la Société Laitière de Vitré.
- **Traitement des fumées** =>
 - > Traitement par procédé sec : injection de chaux et de charbon actif pour le traitement des dioxines. Les gaz sont récupérés au niveau du filtre à manches. Un analyseur Environnement SA a été installé en 2003. En juillet 2013, un contrôle semi continu des dioxines et furanes a été installé.
- **Les mâchefers** =>
 - > Leur production représente 15,2 % des entrants en moyenne
 - > Ils sont criblés et déferrailés
 - > Ils sont valorisés (quai structure) sur le CET de classe II à Saint-Fraimbault
 - > Les ferrailles sont stockées puis reprises par la société SIREC afin d'être valorisées dans l'industrie métallurgique ou sidérurgique.
- **Les REFIOM** =>
 - > Leur production représente 3,9 % des entrants en moyenne
 - > Ils sont transportés vers le CET de classe 1 de Champteussé-sur-Baconne et géré par la Société SEDA

3 - Bilan matières

Année	Quantités entrantes (t/an)				Évacuation (1) CET II t/an	Mâchefers t/an	REFIOM t/an	Ferrailles t/an
	OM		DIB					
1993	26 107	99 %	367	1 %	1 500	6 316	608	1 097
1994	26 779	98 %	486	2 %	1 500	6 365	680	1 154
1995	25 474	98 %	468	2 %	2 024	5 988	917	956
1996	23 438	99 %	274	1 %	3 099	5 280	722	942
1997	24 534	98 %	420	2 %	1 558	5 010	620	1 129
1998	24 467	97 %	756	3 %	1 927	4 573	945	458
1999	26 063	95 %	1 358	5 %	1 447	4 822	1 169	342
2000	25 161	94 %	1 521	6 %	2 806	4 377	1 193	528
2001	23 748	91 %	2 256	9 %	2 292	4 623	1 269	366
2002	24 001	90 %	2 711	10 %	1 773	4 598	1 274	305
2003	22 466	88 %	2 991	12 %	1 583	4 247	1 216	329
2004	22 790	89 %	2 828	11 %	1 902	4 371	1 209	274
2005	22 915	89 %	2 787	11 %	1 175	3 920	1 161	235
2006	23 231	89 %	2 839	11 %	2 198	3 973	1 024	234
2007	24 169	90 %	2 603	10 %	1 906	3 955	1 159	339
2008	23 839	87 %	3 224	13 %	1 391	3 921	1 265	457
2009	23 527	83 %	4 309	17 %	1 849	3 568	1 258	629
2010	23 394	86 %	3 458	14 %	1 779	3 551	1 222	644
2011	23 372	87 %	3 365	13 %	2 480	3 706	1 164	570
2012	22 806	87 %	3 539	13 %	1 876	3 769	1 105	567
2013	22 247	87 %	3 312	13 %	1 396	3 886	1 110	752
2014	22 495	87 %	3 491	13 %	1 527	4 189	1 078	785
2015	22 068	87 %	3 194	13 %	2 116	3 872	1 028	700
2016	22 095	88 %	3 114	12 %	1 251	3 521	1 071	600
2017	22 705	91.4 %	2 128	8,6 %	1 561	3 549	965	606

(1) liée aux arrêts techniques

4 - Bilan énergétique

Année	Énergie totale	Énergie vendue	Total énergie valorisée
	MWh	MWh	%
1993	34 974	25 143	72
1994	36 803	27 103	74
1995	38 436	25 155	70
1996	32 787	27 310	65
1997	41 609	25 235	61
1998	42 404	23 305	55
1999	41 483	28 532	69
2000	36 064	25 039	69
2001	39 789	20 618	52
2002	43 590	24 724	57
2003	42 342	23 077	55
2004	40 461	23 084	57
2005	40 499	21 027	52
2006	43 227	22 089	51
2007	44 355	23 805	54
2008	44 038	22 288	51
2009	47 713	22 041	46
2010	46 299	21 752	47
2011	49 317	24 095	49
2012	47 464	25 173	55
2013	47 429	29 719	65
2014	47 227	29 846	63
2015	46 896	27 492	59
2016	48 328	29 998	62
2017	47 595	31 325	66

Le soutien à la valorisation énergétique

Contrairement à la mise en Centre d'Enfouissement Technique, la valorisation énergétique par incinération est soutenue financièrement par Eco-Emballages.

Les trois conditions qui déclenchent ce soutien sont les suivantes :

- Incinérateur aux normes : Le CVED de Vitré répond à ce critère
- Incinérateur avec valorisation d'énergie : Le CVED de Vitré répond à ce critère
- Mise en place d'un programme parallèle de collecte sélective des ordures ménagères : Le SMICTOM de Vitré répond à ce critère

La recette obtenue par le SMICTOM tient compte du résultat de la performance de collecte sélective ainsi que du gisement d'ordures ménagères incinérées.

5 - Commission Locale d'Information et de Surveillance

Dans le cadre de l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique des déchets ménagers et assimilés et suite aux travaux de mises aux normes, la Préfecture a demandé la place d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S). La CLIS, présidée par le Préfet ou son représentant, est une instance d'information, de concertation et de dialogue ayant pour but d'informer le public sur les effets des activités de l'installation de déchets sur l'environnement et la santé et lui permettre par l'intermédiaire de ses représentants de faire part de ses remarques et interrogations. La CLIS est informée régulièrement, par l'exploitant, du fonctionnement de l'installation afin d'exercer correctement son rôle de surveillance. La Commission se réunit autant que de besoin et au moins une fois par an.

SMICTOM SUD-EST 35

28, rue Pierre
et Marie Curie
35500 VITRÉ

CONTACT

Tél : 02 99 74 44 47

Fax : 02 99 75 05 58

contact@smictom-sudest35.fr



@jereduisjaitoutcompris
Suivez-nous sur
Facebook

www.smictom-sudest35.fr